



PÔLE TECHNIQUE

COMMISSION FOOTBALL EDUCATIF PV N° 04 du 22-09-2026

Présidence : Sophie CHARRUET

Assiste à la séance : Laurent ABRACHY (CTD PPF), Gérald SALLEFRANQUE

Présents : Sophie CHARRUET, Michel PELLETIER, Daniel CHABERT, Sébastien ROCHAT.

Absent excusé : Lisa PAULEAU (CTD DAP),

Absents non excusés :

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Liges ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

La séance est ouverte à 13H00

Ordre du jour.

- Courriers
- Suivi des compétitions

La commission valide le PV n° 03 du 15/09/2026.



PÔLE TECHNIQUE

COURRIERS

- Courriel du 15/09/2026 de SC VINON : Engagement 1 équipe U10/U11. Lu et noté ;
- Courriel du 15/09/2026 de SC VINON : Modification nombres d'équipes U12/U13 (3 au lieu de 4) suite à la création entente avec AS VALENTOLE GREOUX
- Courriel du 15/09/2026 de USB SEYNE LES ALPES : Engagement 1 équipe U12/U13. Lu et noté, nécessaire fait ;
- Courriel du 15/09/2026 de CA DIGNE 04 F : Engagement 3e équipe U10/U11. Lu et noté ;
- Courriel du 16/09/2026 de LARAGNE Sp : Forfait équipe U12/U13 le 19/09/2026. Lu et noté, transmis CSR ;
- Courriel du 16/09/2026 de SAINT CREPIN EYGLIERS Sp : Présence d'1 équipe au lieu de 2 à la rentrée du foot du 19/09/2026. Lu et noté ;
- Courriel du 17/09/2026 de AS SAINT ANDRE : Engagement 1 équipe U12/U13. Lu et noté, nécessaire fait ;
- Courriel du 17/09/2026 de US AIGLUN : Indisponibilité terrain d'octobre à décembre. Lu et noté ;
- Courriel du 18/09/2026 de US MOYENNE DURANCE : Présence d'1 équipe au lieu de 2 à la rentrée du foot du 19/9/2026. Lu et noté ;
- Courriel du 17/09/2026 de AS FORCALQUIER : Demande de report rencontre U13 du 19/09/2026. Lu et noté, refus commission, réponse faite ;
- Courriel du 18/09/2026 de FC L'AVANCE : Demande de précision diverses. Lu et noté, réponse faite ;
- Courriel du 19/09/2026 de GAP Foot 05 : Absence équipe 3 U10/U11 suite à problème personnel de l'éducateur. Lu et noté ;
- Courriel du 18/09/2026 de AF CHAMPSAUR VALGAU : Absence équipes à la rentrée du foot du 19/06/2026. Lu et noté ;
- Courriel du 19/09/2026 de SC VINON : Liste des éducateurs. Lu et noté ;
- Courriel du 21/09/2026 de EP MANOSQUE : Indisponibilité terrain stabilisé jusqu'à fin octobre. Lu et noté ;

SUIVI DES COMPETITIONS

Toute correspondance doit-être adressée sur la messagerie officielle du secrétariat du District des Alpes par les messageries officielles des clubs. Aucune demande via les messageries personnelles ne sera prise en compte.

RAPPEL 1 : La commission demande aux clubs organisateurs des différents plateaux d'être très vigilant sur l'élaboration des feuilles de plateaux.

RAPPEL 2 : Concernant les forfaits et les terrains impraticables, un bénévole du District assure une astreinte en dehors des horaires d'ouverture du District des Alpes les vendredis de 17h à 20h, les samedis de 9h à 20h et les dimanches de 9h à 14h30.

Il est joignable au 0684340483 et confirmation par courriel à l'adresse suivante : astreinte@alpes.fff.fr

RAPPEL 3 : Sur les feuilles de présences concernant les catégories U7, U9 et U11, veuillez cocher les joueurs présents sur le plateau concerné.

RAPPEL 4 : En cas de forfait d'une équipe 1 ou plus les équipes 2 ou plus seront déclarés forfait (exemple : club A 1 forfaits, les équipes 2 et 3 seront également forfait)



PÔLE TECHNIQUE

CRITERIUM U13

❖ Accession - Brassage

❖ Journée 1 du 12/09/2026

- ✓ Match n° 79393187 : US MOYENNE DURANCE 1 – US MOYENNE DURANCE 2. **La commission demande au club de US MOYENNE DURANCE de transmettre au secrétariat du District des Alpes la feuille de match papier avant le lundi 21/09/2026 délai de rigueur. Reçue.**

❖ Départemental- Brassage

❖ Poule A

◆ Journée 1 du 19/09/2026

- ✓ Match n° 79393280 : L'ARGENTIERE Sp 1 – AS EMBRUN 1. **La commission demande au club de L'ARGENTIERE Sp de transmettre au secrétariat du District des Alpes la feuille de match papier pour le lundi 28/09/2026 délai de rigueur.**

◆ Journée 2 du 26/09/2026

- ✓ Match n° 79393235 : O CHORGES 1 - SAINT CREPIN EYGLIERS Sp 2. **La rencontre est inversée et se jouera à L'ARGENTIERE à 14h00. Accord des 2 clubs.**

◆ Journée 6 du 28/11/2026

- ✓ Match n° 79393252 : SAINT CREPIN EYGLIERS Sp 2 – LARAGNE Sp 1. **Avancé à 12h30.**

❖ Poule B

◆ Journée 1 du 19/09/2026

- ✓ Match n° 79393259 : ASF TALLARD 1 – FC SISTERON 2. **Reprogrammé le 23/09/2026 à 17h30. Accord des 2 clubs.**
- ✓ Match n° 73993258 : AS SAINT ANDRE 1 – US MOYENNE DURANCE 4. **Engagement tardif, programmé le 17/10/2026 à 14h00.**

❖ Poule E

◆ Journée 1 du 19/09/2026

- ✓ Match n° 79393345 : USB SEYNE LES ALPES 1 – AS FORCALQUIER 2. **Engagement tardif, programmé le 17/10/2026 à 14h00.**

FESTIVAL U13 "PITCH"

❖ Cadrage

📅 Samedi 10/10/2026 à 14h00

- ◆ Site 1 à FORCALQUIER :
 - ✓ AS FORCALQUIER 2 – CA DIGNE 04 F 2 – GJ BASSIN DU LARGUE 2 – US VIVO 04 2
- ◆ Site 2 à VINON :
 - ✓ ESVVG 2 – ESVVG 3 – AFC SAINTE TULLE PIERREVERT 2 – EP MANOSQUE 2
- ◆ Site 3 à LES MEES :
 - ✓ US MOYENNE DURANCE 2 – US MOYENNE DURANCE 3 – US MOYENNE DURANCE 4 – Entente VOLONNE/MALIJAI 2
- ◆ Site 4 à GAP :
 - ✓ GAP Foot 05 2 – GAP Foot 05 3 – GAP Foot 05 4 – GAP Foot 05 5
- ◆ Site 5 à TALLARD :
 - ✓ ASF TALLARD 2 – FC SISTERON 2 – LARAGNE Sp 2 – SAINT CREPIN EYGLIERS 2 – AF CHAMPSAUR VALGAU 2

1 équipe par site qualifié pour le 1er tour qui aura lieu le 14/11/2026.



PÔLE TECHNIQUE

RAPPEL : Concernant les catégories U6/U7, U8/U9, U10/U11, Il est impératif de faire jouer les enfants un fois la demande de licence enregistré au niveau des instances sportives.

U11

❖ Plateau du samedi 19/09/2026

◆ Niveau 1 Nord

- ✓ Site n°1 à Embrun : Manque feuille de Challenge et feuille de présence de L'ARGENTIERE Sp. **La commission demande au club de l'AS EMBRUN de nous fournir la feuille de Challenge et au club de L'ARGENTIERE Sp de nous fournir la feuille de présence pour le lundi 28/09/2026 délai de rigueur.**
- ✓ Site n° 2 à Laragne : Manque feuille de Plateau et de Challenge, et de présence de LARAGNE Sp, AF CHAMPSAUR VALGAU 1, GAP Foot 05 1 et 2. **La commission demande au club de LARAGNE Sp de nous fournir la feuille de plateau, de Challenge et les feuilles de présences pour le lundi 28/09/2026 délai de rigueur.**

◆ Niveau 1 Sud

- ✓ Site N° 1 à Digne : Manque feuille de Challenge. et feuille de présence de GJ BASSIN DU LARGUE. **La commission demande au club de CA DIGNE 04 F la feuille de Challenge et au club de GJ BASSIN DU LARGUE de nous fournir la feuille de présence pour le lundi 28/09/2026 délai de rigueur.**
- ✓ Site N° 2 à Sisteron : Manque feuille de plateau, de Challenge et de présence. **La commission demande au club de FC SISTERON de nous fournir la feuille de plateau, de Challenge et la feuille de présence pour le lundi 28/09/2026 délai de rigueur.**

◆ Niveau 2 Nord

- ✓ Site N° 1 à Chorges : Manque feuille de Challenge. **La commission demande au club de O CHORGES de nous fournir la feuille de Challenge pour le lundi 28/09/2026 délai de rigueur.**
- ✓ Site N° 2 à Saint-Bonnet : Manque feuille de Challenge et de présence de l'AF CHAMPSAUR VALGAU 2. **La commission demande au club de l'AF CHAMPSAUR VALGAU de nous fournir la feuille de Challenge et la feuille de présence pour le lundi 28/09/2026 délai de rigueur.**
Absence prévenue de GAP 3. **Transmis à la commission compétente pour suite à donner.**
- ✓ Site N° 3 à Barcelonnette : Manque feuille de Challenge. **La commission demande au club de FC BARCELONNETTE de nous fournir la feuille de Challenge pour le lundi 28/09/2026 délai de rigueur.**

◆ Niveau 2 Sud

- ✓ Site N° 1 à Oraison : **OK**
- ✓ Site N° 2 à Sainte-Tulle : Manque de Challenge et feuilles de présence de l'EP MANOSQUE 2 et de FC VOLONNE. **La commission demande au club de l'AFC SAINT TULLE PIERREVERT de nous fournir la feuille de Challenge et aux clubs de l'EP MANOSQUE et FC VOLONNE de nous fournir la feuille de présence pour le lundi 28/09/2026 délai de rigueur.**
- ✓ Site N° 3 à Peyruis : Manque feuille de plateau, de Challenge et de présence des clubs de US MOYENNE DURANCE 3 et 4, SCR RIEZ et AS FORCALQUIER 2. **La commission demande au club de l'US MOYENNE DURANCE de nous fournir la feuille de plateau, de Challenge et les feuilles de présences pour le lundi 28/09/2026 délai de rigueur.**
- ✓ Site N° 4 à Aiglun : **OK**
Absence non prévenue de US VIVO 04 2. **Transmis à la commission compétente pour suite à donner.**



PÔLE TECHNIQUE

❖ Programmation :

➤ Samedi 26/09/2026

- ◆ **Niveau 1 - Nord**
 - ✓ Site n° 1 à Saint-Bonnet : AFCV 1, AS EMBRUN, LARAGNE Sp, ES SAINT-CREPIN 1.
 - ✓ Site n° 2 à L'Argentière : L'ARGENTIERE, GAP Foot 05 1 ET 2, OBSC.
- ◆ **Niveau 1 - Sud**
 - ✓ Site n° 1 à Sainte-Tulle : AFC SAINTE TULLE PIERREVERT 1, US VIVO 04 1, SISTERON 1.
 - ✓ Site n° 2 à Peyruis : US MOYENNE DURANCE 1 et 2, EPM 1, GJBL.
- ◆ **Niveau 2 - Nord**
 - ✓ Site n° 1 à Gap : GAP 3, LA ROCHE, AFCV 2.
 - ✓ Site n° 2 à Veynes : US VEYNES SERRES, TALLARD 1 et 2, ES SAINT-CREPIN 2.
 - ✓ Site n° 3 à La Saulce : LA SAULCE, BARCELONNETTE, L'AVANCE, CHORGES.
- ◆ **Niveau 2 - Sud**
 - ✓ Site n° 1 à Forcalquier : AS FORCALQUIER 1, ORAISON Sp 1, VOLONNE, SC VINON.
 - ✓ Site n° 2 à Valensole : ASVG, AFC SAINTE TULLE PIERREVERT 2, EPM 2, SISTERON 2.
 - ✓ Site n° 3 : à Aiglun : AIGLUN, US MOYENNE DURANCE 3 et 4.
 - ✓ Site n° 4 : à Riez : SC RIEZ, US VIVO 04 2, ORAISON Sp 2, FORCALQUIER 2.

U9

❖ Plateau du samedi 26/09/2026

- ◆ Site 1 à Briançon :
- ◆ Site 2 à Tallard :
- ◆ Site 3 à Sisteron :
- ◆ Site 4 à Villeneuve :
- ◆ Site 5 à Dauphin :

U7

❖ Equipes engagées (nombres d'équipes)

- ✓ AF CHAMPSAUR VALGAU (1), AFC SAINTE TULLE PIERREVERT (1), AS FORCALQUIER (1), AS VALENSOLE GREOUX (1), ASF TALLARD (2), CA DIGNE 04 F (2), EP MANOSQUE (3), FC LA SAULCE (1), GAP Foot 05 (2), LARAGNE Sp (2), SAINT CREPIN EYGLIERS Sp (1), SCR RIEZ (1), US AIGLUN (1), FC SISTERON (2), USCA PEIPIN (1), ORAISON Sp (2), O BRIANCON SERRE CHE (1), O CHORGES (1), FC L'AVANCE (1), US MOYENNE DURANCE (2), AS DAUPHIN (1), US VIVO 04 (1).

Rentrée du Foot

- U6/U7 à EMBRUN le samedi 26/09/2026
- Féminines à SAINT BONNET le samedi 03/10/2026.

Prochaine réunion : Mardi 29/09/2026 en visio conférence

Présidente
Sophie CHARRUET

Secrétaire
Michel PELLETIER